

NORVÈGE

Dates des élections: 8 et 9 septembre 1985

But de la consultation

Le but de la consultation était le renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Norvège, le *Storting*, comprend 157 membres (155 auparavant) élus pour 4 ans.

Le *Storting* est en fait monocaméral mais, quand il s'agit de légiférer, il se divise en deux sections dont la première, appelée *Lagting*, fait office de Chambre haute et la deuxième, désignée sous le nom de *Odelsting*, tient lieu de Chambre basse.

Aux termes de la Constitution, lors de sa première séance à la suite d'élections générales, le *Storting* désigne un quart de ses membres (39) pour former le *Lagting*, les trois quarts restants (118) composant *Y Odelsting*.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens norvégiens des deux sexes âgés de 18 ans à la date du scrutin, qui ont résidé en Norvège pendant les 10 années précédant celui-ci. Sont privées de leur droit de vote les personnes condamnées pour crime, au service d'une puissance étrangère sans autorisation préalable du Gouvernement, coupables de fraude électorale ou incapables de gérer leurs propres affaires.

Les listes électorales sont révisées tous les quatre ans. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible au *Storting*, hormis les Ministres et les cadres des ministères, les membres de la Cour royale et des services diplomatiques et consulaires, dont les fonctions sont jugées incompatibles avec le mandat parlementaire.

Bien que les candidats se présentent, dans la grande majorité des cas, sous l'égide d'un parti politique reconnu, ils ne sont pas tenus de le faire et peuvent se présenter individuellement. Ils peuvent en outre se présenter dans plusieurs circonscriptions électorales à la fois. Si un candidat est élu dans plus d'une circonscription, il doit choisir celle qu'il désire représenter.

La Norvège est découpée en 19 circonscriptions électorales correspondant aux 19 provinces (*fylker*). Dans chaque circonscription, on élit de quatre à 15 députés et leurs suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle de sièges selon la méthode St. Laguë. Les suppléants occupent les sièges devenus vacants en cours de législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les thèmes débattus pendant la campagne électorale de 1985 ont porté principalement sur des questions d'ordre économique. Le Parti conservateur, dirigé par le Premier Ministre M. Kaare Willoch, a mis en relief les progrès économiques réalisés pendant les quatre années antérieures (diminution de l'impôt sur le revenu, diminution des taux de chômage, programme de libération économique). Pour sa part, le Parti travailliste d'opposition, dirigé par M^{me} Gro Harlem Brundtland, s'est concentré sur la politique sociale en soulignant le fait que l'augmentation des dépenses sociales avait été insuffisante pour satisfaire à l'accroissement de la demande, en particulier dans le secteur de la santé et des soins destinés aux personnes âgées. Avant le scrutin, les trois partenaires de la coalition sortante (Parti conservateur, Démocrates-chrétiens et Parti du centre) avaient conclu un pacte selon lequel, dans les circonscriptions à candidatures multiples, les suffrages exprimés en faveur de l'un d'entre eux pouvaient être transférés au profit de l'un des deux autres partenaires de la coalition.

La participation au scrutin fut la plus importante depuis 1969. La coalition de centre droit sortante a remporté une courte victoire sur les partis d'opposition socialistes (Partis travailliste et socialiste de gauche), en ne gagnant que 78 sièges alors que ces derniers en remportaient 77. Le petit Parti progressiste de droite qui a remporté deux sièges a choisi de ne pas se joindre à la coalition, mais a néanmoins promis de ne pas utiliser ses suffrages contre le Gouvernement. Le Parti travailliste est resté le parti le plus important. Un nombre sans précédent de femmes ont été élues. Le 26 septembre, le Premier Ministre, M. Willoch, a annoncé la composition de son nouveau Cabinet de 18 membres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Storting

Nombre d'électeurs inscrits	3 100 479	
Votants	2 605 436	(84%)
Bulletins blancs ou nuls	3619	
Suffrages valablement exprimés	2601817	

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti travailliste	1 061 712	40,80	71 (+ 5)
Parti conservateur	791537	30,42	50 (-3)
Démocrates-chrétiens	214969	8,26	16 (=)
Parti du centre	171770	6,60	12 (+2)
Parti socialiste de gauche	141950	5,46	6 (+2)
Parti progressiste	96 797	3,72	2 (-2)
Parti libéral	81202	3,12	- (-2)
Alliance électorale rouge	14 818	0,57	—
Parti libéral populaire	12 958	0,50	—
Parti communiste norvégien	4 245	0,16	—
Divers	9 859	0,38	—
			157*

* 2 sièges de plus depuis les dernières élections.

2. Répartition des membres du Parlement suivant le sexe

Hommes97
Femmes60
	157

3. Moyenne d'âge des membres du Parlement: 47,6 ans